



Commune de Brignancourt

Compte rendu du conseil municipal du 3 février 2016

Présidence de Monsieur Sylvain Carlucci, Maire.

Conseillers présents:

Mmes Carolyn Béchet, Patricia Coizé, Odile Jude.

Mrs Fabrice Bordeau, Laurent Butteau, Michel Crespin, Bernard Zeiger.

Absents excusés :

Mr Jean-Claude Rolland (pouvoir donné à Mme Patricia Croizé), Mme Sandrine Lemaître.

Secrétaire de séance :

Mme Odile Jude

Ordre du jour

- I. **Modification simplifiée du PLU.**
- II. **Avenant à l'arrêté de lotir.**
- III. **Avancements des travaux : cimetière, église, lavoir...**
- IV. **Modification simplifiée des statuts du PNR du Vexin.**
- V. **Avis sur le Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale 2016.**
- VI. **Questions diverses.**

I. Modification simplifiée du PLU.

La modification donne désormais la possibilité de faire construire au Clos Saint Hubert, côté rue Saint Hubert, des pavillons type T4 alors que le précédent PLU ne permettait que des constructions type T1, T2 ou T3.

Vote : cette modification est adoptée à l'unanimité.

II. Avenant à l'arrêté de lotir.

Côté rue Saint Hubert, après avoir préparé les terrains (talutage, viabilisation) et, compte tenu du fait que la gestion des cours communes est assez délicate, la commune va charger un promoteur de gérer tout ou partie du lotissement composé de six pavillons avec ces cours communes. Deux possibilités :

- i. La commune vend le lot des six terrains viabilisés à un entrepreneur qui prendra en charge la vente, la construction et l'organisation du cahier des charges de copropriété pour les cours communes.

- ii. La mairie traitera avec un cabinet d'architecte et vendra chacun des six lots avec un permis de construire.

Le maire nous a présenté un bilan financier prévisionnel de l'opération compte tenu des éléments en notre possession. Toutefois, un bilan précis sera fait pour fixer le prix de vente des terrains.

Dans l'immédiat un rendez-vous chez le notaire va être pris en mars pour procéder à l'achat du terrain de Mme Solliez.

Vote : Le conseil approuve à l'unanimité la poursuite de la réflexion engagée.

III. Avancement des travaux.

- i. Eglise : Une société va intervenir pour traiter les poutres. Trois jours de travail pour injecter un produit et supprimer les vrillettes nuisibles. Coût de l'opération : 3000€. Par ailleurs, pour éviter que ce problème se reproduise, une aération de l'église est indispensable. Une grille sera prochainement installée (travail de Michel Crespin et Michel Didier).
- ii. Columbarium : Le chantier est presque terminé. Reste à concevoir le jardin du souvenir et à commander des plantes pour agrémenter le cimetière comme convenu avec les conseillers du PNR qui subventionnent notre projet. Afin de faciliter l'ouverture du portail du cimetière le seuil a été refait et Michel Didier va raccourcir un des gonds qui a pris du jeu.
- iii. Lavoir : Après des dégradations constatées, la toiture va être réparée. Pour la préservation de ce bâtiment il devient urgent que le riverain élague les arbres en surplomb du lavoir.
- iv. Eclairage public : Des économies ont été entreprises à commencer par la suppression de l'éclairage de minuit à six heures (diminution de 34% de la consommation). Nous poursuivons cet effort en remplaçant petit à petit les ampoules existantes par des ampoules led (mairie, Maison du Village, cour de la ferme et pour finir les candélabres de l'éclairage public).

Le maire souligne que cet effort d'économie des finances publiques se poursuit à tous les niveaux, c'est une préoccupation permanente des élus. Rappelons que l'état a diminué bon nombre de dotations aux communes et communautés de communes.

IV. Modification simplifiée des statuts du PNR du Vexin.

Cette modification concerne les articles 1 à 9 des statuts du PNR, elle a été présentée sous forme de document pour que les conseillers en prennent connaissance

Vote : Modification adoptée à l'unanimité.

V. Avis sur le Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale 2016.

Le conseil doit émettre un avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal 2016. Ce projet, porté par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a pour objet de clarifier et redéfinir les compétences des collectivités territoriales (document donné aux conseillers).

Vote : le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

VI. Questions diverses.

- Logements communaux : La commune a mis en place des prélèvements automatiques pour simplifier la gestion des loyers.
- Décès de M. Boitiveau : (1^{er} décembre 2015) La mairie a oublié de déposer une gerbe lors des obsèques et s'en excuse auprès de sa famille et de ses amis. Une gerbe sera déposée 10 mars à 10h à la date anniversaire de la naissance de M. Boitiveau.
- Activité "Fitness et Pilates" : Proposition d'une subvention de 233€ à l'ASPTT de Cergy qui assure les cours pour compenser le tarif préférentiel admis aux Brignancourtois inscrits pour cette activité à la MDV.

Vote : 9 voix pour et 1 abstention.